

## BAREME DES HONORAIRES

(Ordonnance n°86-1243 du 01/12/1986)

### 1 : Honoraires sur prix de vente TTC\*

(à la charge vendeur et inclus dans le prix de vente, tranche non cumulative )

- Jusqu'à 100 000 €(avec un minimum de 6000 TTC*) .....	8% TTC
- <u>DE 100001 € à 200 000 €</u> .....	7 % TTC
- DE 200 001 € à 500 000 € .....	6% TTC
- DE 500 001 € à 1 000 000 € .....	5.5% TTC
-Au-delà de 1 000 000 € .....	5% TTC

- Vente de Fond de commerce.	10% TTC à la charge vendeur
- Vente de Terrain	8% TTC à la charge vendeur

### 2 :Mandat de recherche

Honoraires à la charge acquéreur

### 3 :HONORAIRES DE LOCATION TTC \*

(Locaux à usage d'habitation ,loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi Alur du 24 mars 2014 )

#### LOCATION ANNUELLE :

Les honoraires d'entremise et de négociation sont à la charge exclusive du propriétaire .Les honoraires de visite ,de constitution de dossier ,de rédaction du bail et d'état des lieux sont à partager entre le bailleur et le locataire .Le montant TTC imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m2 de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire (art 5 loi 89-Décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Aout 2014).

- 11 € / M2 à la charge du locataire (8€ pour les visites, constitution du dossier ,rédaction de bail ,3€ pour état des lieux)
- 11 €/ M2 à la charge du propriétaire (8€ pour les visites, constitution du dossier ,rédaction de Bail, 3€ pour état des lieux )

Négociation et entremise :forfait de 150 € TTC (dont état des lieux de sortie ,à la charge du propriétaire

### 4 :HONORAIRES DE GESTION (à la charge du mandant )

- Gestion** :6% soit 7.2% TTC\* de l'ensemble des sommes encaissées
- Garantie des loyers impayés** :2.8 % TTC du loyer charges compris

### 5 : LOCATIONS A LA SEMAINE

- **APPARTEMENT** : 25% du montant du loyer (déjà inclus dans le prix à la semaine)
- **MAISON** : 20 % du montant du loyer (déjà inclus dans le prix de la semaine )

### \*TAUX DE TVA EN VIGUEUR 20%

#### Agence de Sainte Maxime

☐ 04.94.54.96.55

☐ Sainte Maxime  
@stephaneplazaimmobilier.com  
↗ 42 Avenue Georges Clémenceau  
83120 Sainte Maxime

SAS B & B ESTATE AGENCY , 42 Avenue Georges Clémenceau 83120 Sainte Maxime au capital de 18000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés à Fréjus, sous le numéro 83419424300012, titulaire de la carte professionnelle Transaction et Gestion N°CPI 8304 2018 000 024 411 délivrée par la CCI du var, caisse de garantie GALIAN dont le siège social est à PARIS (75008) sous le numéro 150373Y.pour un montant de 120000 euros, pour la transaction , sans perception de fond et pour un montant de 120000 euros pour la gestion avec perception de fond RCP MMA Entreprises sous le numéro 120137405 –Tva intracommunautaire FR7834194243 Commerçant indépendant membre du réseau Stéphane Plaza